



HAL
open science

École doctorale **Entreprise, économie et société** Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale **Entreprise, économie et société**. 2010, Communauté d'universités et d'Établissements d'Aquitaine - CUEA. hceres-02035773

HAL Id: hceres-02035773

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035773>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°42
« **Entreprise, Economie et Société** »
de l'Université de Bordeaux



2010



Membres du comité d'évaluation)

Présidente :

Mme Nathalie MOURGUES, Université Paris 12

Experts :

M. Frédéric GAVREL, Université de Caen

M. Pierre BATTEAU, Université Aix-Marseille 3

Mme Rose-Noëlle SCHUTZ, Université de Poitiers

M. Alexis BUGADA, Université Aix-Marseille 3

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Frédéric LOBEZ



Contexte général

L'école doctorale ED 42 est une école de site, pluridisciplinaire dans les domaines des sciences économiques, des sciences de gestion et de la démographie. Elle a choisi de changer de nom, pour s'appeler « Entreprise, Economie et Société ». Son renouvellement s'inscrit dans l'émergence du PRES « Université de Bordeaux » au sein duquel elle s'est pleinement engagée. L'Université de Bordeaux (PRES) est l'établissement ayant présenté la demande officielle d'accréditation et de rattachement dans le contrat 2011-2014.

Par un vote de son conseil, l'ED a préparé son intégration au sein du PRES en prenant en compte l'ensemble des liens scientifiques et pédagogiques, actuels et en gestation, établis entre les unités ou les équipes accueillant les chercheurs dans les champs de l'Economie, de la Gestion et de la Démographie et susceptibles d'assurer une formation doctorale dans ces spécialités. Le changement de nom vise aussi à préparer l'entrée au sein de l'école de disciplines connexes ou transversales, comme l'histoire économique, présentes dans les établissements qui sont membres fondateurs du PRES Université de Bordeaux.

On peut regretter que lors de la présentation générale des Ecoles, les intervenants du PRES n'aient pas clairement fait ressortir la volonté de ses membres fondateurs de détacher les ED bordelaises de leurs universités d'origine pour les rattacher juridiquement au nouvel établissement Université de Bordeaux. Ce flou est perceptible dans le dossier de l'ED 42.

Dans son périmètre actuel, les unités de recherche reconnues, fondatrices de l'école et toujours actuelles, sont :

- le GREThA : Groupe de recherche en économie théorique et appliquée, UMR CNRS n° 5113, impliqué dans trois programmes de recherche : espace et industrie ; environnement bien-être et développement et structure de marché et finance,
- le LARE-Efi : Laboratoire d'analyse et de recherches économique - Economie et finance internationales, EA n° 2954, présent sur deux axes de recherche : globalisation financière, crise et régulation ; mondialisation, inégalités et développement,
- l'IRGO : Institut de Recherche en Gestion des Organisations, EA n° 4190, organisé en quatre équipes : contrôle et comptabilité ; entrepreneuriat ; entreprises familiales et financières ; marketing.

Dans cette configuration, l'école regroupe 60 directeurs de recherche, dont 38 professeurs, 18 MCF-HDR et 4 directeurs de recherche CNRS. Elle accueille 251 doctorants inscrits à une très forte majorité en sciences économiques et en sciences de gestion.

Deux équipes de recherche sont susceptibles d'être intégrées au terme de la constitution du PRES et/ou de la restructuration de certaines équipes :

une équipe de démographes, l'IEDUB, ancienne EA, en cours de rattachement à l'unité COMPTRASEC (UMR n° 5114) spécialisée dans le droit du travail et de la sécurité sociale. L'UMR 5114, rattachée à l'école de Droit, ED 41, en accueillant l'équipe des démographes, deviendrait rattachée également, à titre secondaire, à l'ED 42.

L'équipe GAIA de l'ENITAB, membre fondateur du PRES, qui regroupe des économistes et des gestionnaires spécialisés dans les coopératives et les systèmes agraires.

Ressort également une demande de la Bordeaux Ecole de Management, BEM, d'être membre associé de l'ED 42. Mais on peut regretter là encore un certain flou, puisque la lettre d'intention versée au dossier porte la mention de l'Université Bordeaux IV et non l'Université de Bordeaux (PRES).

Cet élargissement de périmètre, approuvé par le conseil scientifique de l'Ecole, devrait confirmer, selon sa direction, des liens scientifiques bilatéraux entre les unités actuelles de recherche et les autres acteurs du PRES.

Le comité de visite s'est déroulé selon le protocole d'évaluation : 1- présentation de l'ED par sa directrice en présence du directeur adjoint, des représentants de l'établissement et des membres du conseil de l'école -ces derniers n'étaient pas tous présents, ce que l'on peut regretter, 2- discussion avec un groupe d'une vingtaine de doctorants venant des trois laboratoires de l'école, 3- enfin, discussion entre le comité et la directrice de l'école seule.



Avis condensé

- Avis global :

L'implication actuelle de l'école dans une composition cohérente des formations doctorales au sein du PRES Université de Bordeaux est à considérer d'autant plus favorablement que son ancrage autour des trois unités de recherche fondatrices paraît solide. Elle promeut en région Aquitaine une offre de formations doctorales de bon niveau en économie, en gestion des organisations et en démographie. Elle est confrontée à des problèmes, dont certains liés à la restructuration qu'il serait sans doute injuste de mettre entièrement à sa charge. Il convient d'encourager son action et souhaiter que celle-ci soit soutenue avec conviction par son établissement de rattachement.

L'école 42 a réalisé des avancées significatives dans l'organisation de son offre de formations doctorales. Elle a affirmé son adossement scientifique, avec la consolidation des unités de recherche faisant partie de son périmètre actuel. Elle a mis en place un programme de formation doctorale structurée pour lequel elle a su obtenir le soutien de la présidence de l'Université Bordeaux 4, son établissement de rattachement d'origine, tant en termes de moyens administratifs que de reconnaissance des formations doctorales qu'elle propose. On relève aussi la mise en œuvre d'une politique de recrutement des doctorants, avec des efforts particuliers dans l'organisation du concours de recrutement des bénéficiaires des contrats doctoraux et post-doctoraux, un concours ouvert aux candidats externes, structuré et éthique, autour de sujets de recherche proposés par les directeurs de laboratoires. L'école concourt également à la mobilité doctorale et à la valorisation des résultats de recherche, encourageant les communications dans des colloques, les publications dans les revues et les séjours dans des laboratoires externes. Notons enfin ses actions visant à améliorer sa gouvernance et à renforcer le personnel technique à sa disposition ou celle des laboratoires.

Mais son action, y compris là où elle enregistre des améliorations significatives, n'est pas pour autant achevée. Des points sensibles demeurent faibles, y compris dans ses actions d'envergure comme l'organisation de son programme doctoral. La direction en est consciente, comme l'indique les axes de réflexion et d'action qui structurent le projet du contrat quadriennal à venir.

- Points forts :

- La mise en place d'un cursus doctoral d'envergure organisé sous forme de séminaires ou d'ateliers doctoraux, le Conseil d'administration de l'Université Bordeaux 4 ayant approuvé à l'unanimité la création d'un certificat Bordeaux Doctorat Plus (BDP), et ayant de plus accepté que les formations soient prises en compte dans les charges de service des intervenants. Il demeure que le suivi de ce cursus n'a qu'un caractère facultatif et que ses modalités d'application restent encore floues. Des avancées susceptibles d'en améliorer l'attractivité et l'efficacité auprès des doctorants -et qui supposent la résolution de problèmes organisationnels sensibles- sont ainsi attendues.
- La procédure d'attribution des contrats doctoraux, prévoyant la publication de sujets de thèses sur les axes de recherche établis par les directeurs de laboratoire et la mise en place d'un concours ouvert aux candidatures internes et externes. La publication des thématiques est effectuée en avril, ainsi que la fixation du calendrier concernant le dépôt des dossiers de candidature et la date d'audition des candidats par le comité consultatif.
- Le nombre de soutenances de thèses est en progression semble-t-il : 26 et 28 soutenances en 2008 et 2007 en comparaison avec les 21 et 23 en 2005 et 2006. Toutefois, le rapport entre le nombre de thèses soutenues par rapport au nombre de doctorants inscrits reste encore très faible, sans compter que le nombre d'inscrits actuel ayant dépassé les 4 inscriptions est lui-même élevé.



- Points faibles :

- Un pourcentage de thèses financées (très) faible et insuffisant, même si l'école n'est pas forcément très éloignée des moyennes que l'on observe dans certains secteurs des SHS. Ce constat oblige l'école à renforcer ses efforts dans la recherche de financements alternatifs aux contrats doctoraux actuels, comme les allocations régionales, les conventions CIFRE, les cofinancements, *etc.*
- En dépit des efforts de l'école, la politique d'inscription en doctorat n'a pas pleinement trouvé ses marques, qu'il s'agisse du nombre de doctorants par directeur de recherche ou du dispositif d'inscription au-delà de la quatrième année d'inscription. Sur le premier point, l'école compte, en effet, 60 directeurs de recherche et une moyenne de doctorants par directeur voisine de 4. Mais d'un autre côté, on observe que 50 % des doctorants sont encadrés par le nombre fort réduit de 9 directeurs de recherche (15 % des HDR) et que les 51 autres HDR (soit 85 % du potentiel d'encadrement) dirigent les autres 50 % de doctorants. C'est dire aussi que beaucoup de HDR ne dirigent pas de thèse.
- La durée des thèses reste élevée ; elle est non seulement supérieure à la durée légale (3 ans) mais aussi à la durée de 4 ans posée *a priori* par l'école, par un vote de son conseil. Par ailleurs la durée moyenne observée sur les thèses soutenues, autour de 5,3 ans, cache une très forte variabilité, avec des durées de thèse anormales, jusqu'à 13 ans.

Notation)

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

- Recommandations pour l'établissement :

Le PRES, appuyé par l'opération Campus, est, dans la configuration régionale, une opportunité pour l'école doctorale 42. C'est d'ailleurs ainsi qu'elle le vit en s'engageant dans l'opération. Mais la nouveauté du PRES au plan de la politique des écoles doctorales bordelaises est une source d'incertitude avec laquelle l'ED 42 doit aussi composer.

Il faut recommander de ce point de vue la résolution des différents problèmes institutionnels, ainsi que la mise en place d'une architecture organisationnelle adaptée au développement des ED. Partant de là, il deviendra possible d'escompter que l'établissement se donne les moyens de concrétiser un soutien plein et entier aux écoles doctorales, dont l'ED 42.



Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

Le conseil actuel de l'école comprend 16 membres. Sa structure est conforme à l'arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale : 50 % de représentants de l'établissement de rattachement, des unités ou équipes de recherche concernées, dont un représentant des personnels ingénieurs, administratifs, techniciens et de service, enseignants-chercheurs ; 20 % de représentants des doctorants appartenant à l'école élus par collège selon les trois domaines de spécialité, économie, gestion et démographie ; 30 % de membres extérieurs à l'école, personnalités reconnues du monde scientifique et des secteurs industriel et socio-économiques.

Le conseil se réunit une dizaine de fois par an ; chaque réunion donne lieu à un compte rendu et un relevé de décisions transmis aux membres du conseil ainsi qu'au responsable de la Direction de la recherche et des études doctorales. On peut regretter que la diffusion ne soit pas élargie à l'ensemble des directeurs de recherche.

La gouvernance de l'ED comprend par ailleurs un bureau composé de la directrice de l'école, d'un directeur adjoint et de la responsable administrative, ainsi qu'un conseil consultatif incluant, outre les représentants des unités et des équipes, les responsables des parcours recherche. Ce conseil se réunit à la demande de la directrice de l'école. C'est lui qui auditionne les candidats aux allocations de recherche ou contrats doctoraux et formule les propositions quant à la liste des bénéficiaires.

L'école dispose d'un ingénieur d'étude à mi-temps. Le recrutement d'un deuxième ingénieur à mi-temps est en principe retenu. Ce dernier serait affecté à l'un des laboratoires de l'école, le LARE-Efi. Cette formule peut paraître moins efficace qu'une seule personne à temps complet et qui serait détachée des équipes. L'école dispose par ailleurs d'une secrétaire administrative.

Les doctorants sont accueillis dans les locaux de leurs laboratoires d'accueil. Il n'y a pas de locaux dédiés aux activités proprement dites de l'école.

Le budget de l'école en 2008 était de 33 335 € (20 700 de dotation annuelle et 12 635 de reliquat) en 2008, pour un total de dépenses de 19 818 € au cours de cette même année. Les dépenses sont réparties en missions doctorant, pour 55,6 %, en financement de jurys de thèse, 26,7 %, le reste, 17,6 %, correspond à des dépenses diverses. On note aussi que le reliquat perdure d'une année à l'autre.

- Bilan quantitatif :

L'école compte 151 doctorants, chiffre recueilli lors de la visite du site et susceptible de lever les ambiguïtés que contenait le dossier en faisant fluctuer ce nombre entre 221 et 273, sachant que par ailleurs les tableaux « liste des doctorants inscrits » (tableau D) et « liste des enseignants-chercheurs et chercheurs HDR » (tableau E) sont renseignés pour 221 doctorants.

Elle a permis la soutenance de 98 thèses à l'Université Bordeaux 4 sur la période 2006 à 2009 inclus, soit une moyenne annuelle de soutenance de 24,5. Ces chiffres portent son taux de réalisation de thèse, rapport entre le nombre de thèses soutenues par an et le nombre d'inscrits, à un niveau modeste, mais en progression.

La durée moyenne des thèses tourne autour de 5,25 ans, en prenant des *extremums* compris entre 3 ans et 13 ans. Près de 50 % des thèses soutenues ont dépassé la durée des 4 ans, objectif à terme de l'école. Les autres 50 % correspondent à une durée de trois à quatre ans.

Sur la période 2004 à 2006, le devenir des diplômés s'établit comme suit : 28,3 % ont intégré des postes d'enseignement supérieur et de recherche, 8,3 % ont obtenu des postes dans le secteur public autre que l'enseignement et la recherche, 30 % ont des emplois dans le secteur privé. Le devenir des 33,3 % restant n'est pas renseigné, car non connu. Ces pourcentages sont estimés sur un nombre total de 60 docteurs. Ils sont par ailleurs estimés sur la base des données statistiques retracées en page 16 du dossier « bilan ».

19 doctorants actuellement inscrits sont en co-tutelles de thèse, avec des co-directeurs dans différents pays (Tunisie, 10 ; Grèce, 2 ; Espagne, 1 ; Maroc, 2 ; Canada, 1 ; Gabon, 1 ; Roumanie, 1 ; Cameroun, 1).



Enfin, l'école a financé 96 missions de doctorants, entre 2006 et 2009 inclus. Elle a également participé aux déplacements de doctorants dans des laboratoires extérieurs à l'école, dont des laboratoires étrangers.

- Encadrement et suivi :

L'encadrement scientifique du doctorant est effectué par le laboratoire d'accueil, le doctorant étant accueilli dans l'unité du directeur de recherche. Le directeur de laboratoire signe la charte des thèses. L'école propose en complément des formations thématiques, de méthodes ou d'aide à l'insertion professionnelle (voir la rubrique formation ci-après). Concernant le choix du sujet de thèse, l'école ne fixe pas de priorités. En revanche, les unités publient des thèmes prioritaires associés aux financements doctoraux.

L'école ne propose pas de réunion des doctorants lors de la première inscription et le suivi des doctorants relève principalement des équipes. Toutefois la réinscription au delà de la 3^{ème} année fait l'objet d'une évaluation et exige une lettre motivée du directeur de thèse.

- Financement des thèses :

Le nombre de doctorants financés est (très) faible. Il s'établit à 16,73 %, dont 10,40 % grâce à des allocations ministérielles et régionales, 6,33 % proviennent d'autres financements. 83,27 % des thèses inscrites n'ont pas de financements connus.

- Formation :

L'école offre une variété de formations, sous forme de séminaires ou d'ateliers :

- analyse de données et économétrie approfondie (deux niveaux, le premier destiné aux entrants, le second étant des enseignements approfondis) : 96 h au total pour le niveau 1 et 72 pour le niveau 2,
- modélisations et simulations, niveau 1 et 2 : 48 h au total,
- anglais, scientifique et économique : 60 h au total,
- soutien à la publication et rédaction d'articles : 24 h,
- conférences doctorales, programmées par les unités de recherche, avec des professeurs invités,
- soutien à l'insertion professionnelle : financement de la participation aux doctoriales, au « nouveau chapitre de la thèse » et autres activités d'aide à la valorisation de compétences,
- formations transversales, correspondant à des modules offerts dans le cadre du PRES et accessibles à l'ensemble des doctorants du collège doctoral,
- soutien du doctorat conseil : expertise en milieu professionnel, correspondant à 30 journées en entreprise.

- Ouverture nationale et internationale :

L'école favorise la mobilité nationale et internationale et développe des conventions de co-tutelle avec des partenaires étrangers. Mais elle reste une école dont la majorité de ses doctorants est titulaire d'un master de l'établissement : le nombre de doctorants inscrits avec un diplôme étranger est inférieur à 10 % et le pourcentage des doctorants inscrits avec un master extérieur à l'établissement de rattachement est, lui aussi, assez faible : autour de 15 %.

- Projet :

Le projet 2011-2014 de l'école souligne ses attentes au sein du PRES, notamment en termes de consolidation de certaines unités ou équipes de recherche et de périmètre. Il exprime ensuite les grandes orientations dans le prochain contrat, concernant le fonctionnement de l'ED, son organisation, ses principes de gouvernance, sa



dynamique de coopération et son programme d'action, depuis l'évaluation des dossiers des doctorants, l'organisation du cursus doctoral et le suivi de l'ensemble des docteurs.



Observations du président)

Monsieur Alain MENAND
Directeur de la section des formations et des
diplômes de l'AERES

date 11.02.2010
service Stratégie et grands projets
dossier suivi par Hélène JACQUET
T 33 (0)5 40 00 67 84
Helene.jacquet@univ-bordeaux.fr
objet Réponse de l'Université de Bordeaux à l'évaluation des Ecoles Doctorales
sur site dans le cadre de la Vague A
références Votre courrier AM/2010/N° 012 du 18 janvier 2010

Monsieur le Directeur,

J'accuse réception des huit rapports d'évaluation émis par vos services en date du 18 janvier 2010 et relatifs aux Ecoles Doctorales du site de l'Université de Bordeaux :

- ED 39 : Mathématiques et Informatique ;
- ED 40 : Sciences chimiques ;
- ED 41 : Ecole doctorale de droit ;
- ED 42 : Entreprise, Economie et Société ;
- ED 154 : Sciences de la vie et de la santé ;
- ED 209 : Sciences Physiques et de l'Ingénieur ;
- ED 304 : Sciences et environnements ;
- ED 480 : Montaigne-Humanités,

étant par ailleurs convenu que la visite de la nouvelle Ecole Doctorale « Sociétés, Politique, Santé Publique (SP2) » dans le cadre de son évaluation est fixée au 24 mars 2010.

En retour, et comme vous m'y invitiez par votre courrier référencé ci-dessus, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos observations quant à ces rapports d'évaluation. Ces observations concernent les rapports des écoles doctorales :

- ED 39 : Mathématiques et Informatique ;
- ED 41 : Ecole doctorale de droit ;
- ED 42 : Entreprise, Economie et Société ;
- ED 209 : Sciences Physiques et de l'Ingénieur ;
- ED 304 : Sciences et environnements ;
- ED 480 : Montaigne-Humanités.

De façon générale, ces observations sont relatives à des points que les directions des écoles doctorales concernées ont souhaité porter à la connaissance des évaluateurs, soit en termes de complément d'information quant aux avis formulés, soit en termes de précisions qui semblaient nécessaires.

J'attire votre attention sur le cas particulier de l'ED 304 « Sciences et environnements » qui a relevé dans les analyses du comité d'évaluation des points majeurs avec lesquels elle se trouve en désaccord.

Par ailleurs, et ayant noté une certaine récurrence de remarques des évaluateurs des divers comités relatives à des améliorations à apporter en matière de communication interne, et externe des Ecoles Doctorales du site, je souhaitais vous informer que l'action en cette direction avait bien été identifiée par l'Université de Bordeaux qui accompagnera les Ecoles Doctorales en ce sens.

Vous remerciant pour le soin que vous prendrez pour la diffusion de ces observations aux comités respectifs, je vous assure de ma totale collaboration ainsi que de celle de mes équipes pour la suite du traitement de ce dossier et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Alain BOUDOU,
Président de l'Université de Bordeaux



ED 42 : Entreprise, Economie et Société

Éléments de réponse à l'évaluation de l'ED n°42

Bilan quantitatif

L'évaluation a noté le caractère ambigu des données relatives au nombre de doctorants rattachés à l'ED n°42.

En effet, le dossier élaboré par l'ED n°42 faisait état de plusieurs évaluations du nombre de doctorants :

- 273 doctorants : il s'agissait du nombre d'inscrits pour l'année 2009-2010 ;
- 251 doctorants, chiffre recueilli au cours du comité de visite : cette donnée désignait les inscrits au 30 juin 2009, après soustraction des soutenances à cette date ;
- 221 doctorants : il s'agissait alors du nombre d'inscrits au 1er octobre 2010, soit après soustraction des soutenances et de la trentaine de refus de réinscription en quatrième année de thèse.

Points faibles

Conformément aux observations formulées dans le rapport, l'ED reconnaît, au nombre de ses points faibles, un pourcentage insuffisant de thèses financées. On peut cependant formuler les remarques suivantes.

- D'une part, le pourcentage obtenu inclut au nombre des non financés une trentaine de doctorants iraniens, rattachés à l'ED dans le cadre d'un partenariat spécifique avec l'Université Bordeaux IV. Les tableaux statistiques du bilan ne comportant pas de rubriques correspondant aux modalités de ce cursus particulier, réalisé exclusivement dans le pays d'origine, ces doctorants ont été décomptés comme « non financés ».
- D'autre part, il convient de noter, ce qui a également été reconnu par le comité de visite, que l'ED n°42 a entrepris depuis quelques années de diversifier les financements alternatifs à ceux du Ministère, ce qui a permis pratiquement de doubler la dotation ministérielle.
- Au demeurant, la faiblesse du nombre de doctorants financés reste essentiellement imputable à l'étroitesse de la dotation en contrats doctoraux ministériels : 4 annuellement, ce qui est extrêmement faible au regard du flux annuel de soutenances, soit 25 en moyenne pour la période 2005-2009. Cette insuffisance, avait été également notée dans l'autoévaluation réalisée par l'ED n°42 au titre des facteurs limitant ses ambitions et ses possibilités de développement.
- En conséquence, l'ED n°42 souhaiterait vivement voir élargir significativement cette dotation contractuelle, ce qui permettrait de renforcer le potentiel des unités de recherche qui lui sont rattachées.